



Le Paraguay reconnaît et protège l'appellation d'origine Champagne

Épernay, le 17 novembre 2020 - Dans une décision du 29 octobre 2020, la Direction Nationale de la Propriété Intellectuelle du Paraguay a officiellement enregistré l'appellation Champagne. Dorénavant, l'appellation Champagne sera reconnue et protégée sur l'ensemble du territoire paraguayen contre tout usage abusif du nom Champagne ou de tout terme dérivé.

Le Paraguay rejoint ainsi la liste des 122 pays, y compris une majorité des pays d'Amérique Latine, mais aussi la Chine, ou l'Inde, etc., qui protègent déjà l'appellation Champagne, l'une des les plus reconnues dans le monde.

Pour Vincent Perrin, directeur général du Comité Champagne *« cette décision est particulièrement importante car elle est l'aboutissement d'une procédure engagée dès 2012 mais qui avait été suspendue entre 2015 et 2019, dans l'attente de la publication d'un décret permettant l'application de la loi paraguayenne relative aux indications géographiques. Avec cette protection finale et définitive, le Comité Champagne illustre une fois de plus sa capacité à défricher avec succès les législations sur les indications géographiques. »*

Ainsi, cette reconnaissance est une avancée de plus pour le Comité Champagne qui œuvre quotidiennement pour la protection de l'appellation Champagne à travers le monde. *« Au-delà de ce succès, notre priorité est la protection complète de notre appellation en Argentine, mais aussi aux États-Unis, et en Russie, où perdurent de nombreuses usurpations légales »,* précise Vincent Perrin.

Pour rappel, l'appellation d'origine constitue un droit de propriété intellectuelle spécifique qui désigne un produit issu d'une région déterminée et dont les caractéristiques particulières résultent, à la fois, des conditions naturelles de chaque région et du savoir-faire des producteurs locaux.

Si les appellations d'origine sont nombreuses dans la plupart des pays du monde, le Champagne figure parmi les plus anciennes, les mieux protégées et les plus prestigieuses.

Contact presse : presse@civc.fr – Julie Busson : +33 6 13 95 31 58